

Opérations de pêche—Loi

Le flétan est un bon exemple. Un accord sur la pêche au flétan au large des côtes de l'Alaska nous lie aux États-Unis. Cela a abouti à fermer un secteur de la pêche qu'un certain nombre d'investisseurs venaient de financer. Le gouvernement fédéral s'est retrouvé dans une position absurde, obligé qu'il était de racheter de l'équipement et d'inciter les pêcheurs à se retirer de ce secteur—peut-être financé même à l'aide de fonds prêtés à l'origine aux termes de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Le ministre secoue la tête, et je serais ravi que l'on me prouve le contraire.

Cet accord sur le flétan pose un autre problème qui intéressera peut-être le ministre et la Chambre. A cause du programme de rachat du matériel, on en vend beaucoup, par le biais de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, à moins de la moitié de leur valeur marchande. En Colombie-Britannique, de petites entreprises qui se livrent à la fabrication de matériel de pêche—tambours, treuils électriques, appareils aidant à manœuvrer les filets—enragent de voir que le gouvernement, qui devrait veiller à leurs intérêts, sature le marché de ses équipements. La décision gouvernementale de restreindre la pêche au flétan résulte d'un accord conclu avec les Américains sur le flétan du Nord, accord qui a été bâclé à la hâte et qui, à mon avis, n'est pas à notre avantage. Les hommes d'affaires qui sont engagés dans l'industrie de la pêche sont désavantagés.

Il existe également un problème à propos de la morue noire et d'autres poissons de fond qui sont, dit-on, à la portée des pêcheurs de la côte ouest grâce au prolongement à 200 milles des limites. Les renseignements sur les stocks de poisson sont insuffisants. Il n'existe aucune prévision quant aux rendements futurs sur laquelle fonder les investissements, que le programme à l'étude permettrait peut-être de financer.

Il y a aussi le très grave problème du dépérissement des bancs de harengs. Le député de Capilano (M. Huntington) s'intéresse vivement et personnellement à ce problème. C'est à cause du dépérissement des bancs de harengs que l'on a mis fin à la récolte des œufs de harengs ce printemps-ci. Je me demande combien de ces puissants navires pour la pêche au hareng à la seine ont été financés grâce à des prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Une voix: C'est à cause d'une grève.

M. Siddon: Il ne s'agissait pas uniquement d'une grève. C'était aussi une question de contingents et de réduction des stocks due à une pêche excessive pendant la période où le ministère a laissé faire les pêcheurs qui ont cru que les affaires iraient toujours bien. Ces gens-là qui ont peut-être dû hypothéquer leur maison ou qui ont contracté des dettes en vertu de cette loi sont maintenant obligés de rembourser ces emprunts.

Je vais maintenant aborder un problème important, qui a trait à la pêche au saumon chinook, monsieur l'Orateur. Au nom du ministre, le ministère a décidé la semaine dernière d'interdire la pêche au saumon chinook ou de Californie dans le Fraser. Cette décision est une véritable catastrophe pour les propriétaires de petites embarcations qui pêchent à la senne dans le Fraser. Aucune sanction analogue n'a été imposée aux propriétaires de senneurs ou de bateaux pour la pêche à la traîne ni aux pêcheurs sportifs. C'est un seul secteur de l'industrie qui est touché. Je voudrais savoir combien de bateaux ont été achetés grâce à des prêts accordés en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Ce ne sont

ni les gros navires ni les navires américains qui interceptent le saumon chinook au-delà de nos eaux territoriales qui sont visés. Nous n'avons pas trouvé de solution acceptable à ce problème pour la bonne raison que le ministère n'est pas parvenu à résoudre le problème de la pêche sur la côte ouest dans le cadre du traité canado-américain sur la pêche.

La situation est vraiment paradoxale, monsieur l'Orateur. Tout le monde clame qu'il est absolument essentiel de tenir soigneusement compte des objectifs du ministère lorsqu'il s'agit d'accorder des prêts et d'appuyer financièrement les initiatives qui sont de nature à permettre à l'industrie de la pêche de se développer. Je serais heureux d'obtenir du ministre des renseignements qui me permettent de mieux saisir ce problème qui me tracasse beaucoup. Il faut absolument terminer la revue du Livre blanc sur la politique, revue amorcée par son prédécesseur du gouvernement conservateur. Elle aurait débouché sur une politique de mise en valeur des pêches pour les années 80. Bon nombre de hauts fonctionnaires du ministère y ont consacré beaucoup d'effort sans compter que l'apport des Canadiens y a été considérable. Les problèmes dont nous avons traité cet après-midi prouvent la nécessité d'avoir un exposé de principes pour les régler.

Des consultations plus efficaces s'imposent. Les rapports Sinclair et Levelton sur l'octroi des permis circulent depuis déjà presque deux ans. Ils ont trait à la question épineuse de la conservation que nous devons examiner au comité permanent. A mon avis, c'est à cet égard que les députés qui représentent des entreprises reliées à la pêche peuvent beaucoup apporter, et aider le ministre à résoudre le grand paradoxe qui tient au fait que d'une part on veuille mettre en valeur les ressources de cette industrie, et d'autre part on parle de restrictions, de conservation et de modération dans les initiatives naturelles des pêcheurs.

● (1720)

J'espère que le ministre permettra au comité permanent des pêches et des forêts d'étudier les rapports Sinclair et Levelton. Nous ne sommes pas tellement avancés à ce chapitre, mais je suis convaincu qu'il serait très utile au ministre que les membres du comité se rendent dans les régions côtières et écoutent attentivement ce que les pêcheurs ont à dire.

En terminant, je dirai qu'à mon avis—en tout cas, c'est l'impression que j'ai—les fonds prévus dans la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche sont attribués au petit bonheur. Le ministère des Pêches et des Océans doit rationaliser ses initiatives dans le domaine de la gestion des fonds en dépit de son désir d'appuyer financièrement la mise en valeur et l'expansion de notre industrie de la pêche.

Nous devons mettre au point un processus de révision quelconque et un moyen de faire rapport à la Chambre des progrès réalisés afin que les pêcheurs canadiens et les députés sachent comment ces fonds sont mis à profit et voient la mesure dans laquelle les investissements sont conformes aux politiques de gestion du ministère. J'espère que le ministre nous dira ce qu'il pense de cette recommandation cet après-midi. Quoi qu'il en soit, nous avons certainement l'intention d'y revenir et de l'approfondir lorsque le bill en sera à l'étape de l'étude en comité et je suis certain qu'il se rendra jusque-là.